

Date de convocation : 14/09/2018

Date d'affichage : 14/09/2018

REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le vingt septembre 2018 à 18 H 30 en mairie, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Etaient présents : A.HENOCQUE PH.BARBE M.CAILLEUX N.BIGOT M.DEVAUCHELLE
D.MALLET E.BLONDIN C.BOURDELET C.DEVILLERS E.CRUSEL JJ.DOUZENEL
B.MAQUIGNY

Etaient absents :

C DAMIS donne pouvoir à D.MALLET

MH TIRE donne pouvoir à C. DEVILLERS

F GALAND donne pouvoir à C. BOURDELET

Secrétaire de Séance : Jean-Jacques DOUZENEL

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juin 2018 à l'unanimité, avec tout de même une observation de Monsieur DEVILLERS Claude concernant l'acquisition des parcelles cadastrées section H119, 120, 324 et 423, d'une superficie totale de 102 036 m². Il précise que le Conservatoire achète beaucoup sur Woignarue et que ce n'est pas normal. Monsieur le Maire rappelle que Monsieur DEVILLERS était présent lors de la dernière réunion de Conseil et qu'il aurait fallu en faire la remarque à ce moment là.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- **Achat de matériel bar du camping**
- **Location des cabanons du camping**
- **Eclairage public rue de St Valéry**

Ces points sont ajoutés à l'unanimité.

1/ DEMEURE D'HAUTEBUT

Monsieur le Maire rappelle le courrier du notaire Maître SIGWALD suite à la demande d'évaluation.

Monsieur le Maire fait lecture de la seule offre déposée en mairie, il s'agit de Monsieur et Madame ROGNON Serge, qui se propose d'acquérir la Demeure d'Hautebut pour un prix de 250 000€.

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation de cette offre, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 12 voix POUR
2 voix CONTRE
1 ABSTENTION**

D'accepter l'offre de Monsieur et Madame ROGNON Serge pour 250 000€.

Mme MALLET explique au Conseil Municipal que les enfants de Monsieur et Madame ROGNON veulent acquérir le bien pour y vivre et exploiter le domaine, avec très certainement des emplois à la clé.

2/ TRAVAUX EN COURS CHEMINS DE REMEMBREMENT CHEMINS DU MARAIS

Mr CAILLEUX explique qu'une partie des chemins a été faite par l'AFR. Curage fossé rue Anthime Devillier.

Reste environ 16 500€ de budget pour la réfection chemin chaussée verte roucoulé.

Un employé de commune fait le rouleau pour avancer plus vite au chemin du lavoir.

3/ CPP DESCENTE A BATEAUX

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un courrier du Club des Pêcheurs Plaisanciers CPP, au sujet de l'état de la descente à bateaux. Monsieur le Maire précise qu'il s'est rendu sur place et qu'il a constaté que la descente n'est endommagée que sur le bas. Monsieur BARBE prendra contact avec les Bas Champs pour effectuer la réparation.

4/ CABINE DES SAUVETEURS BATIMENT SUR LA DIGUE

Monsieur le Maire explique que le Club des Pêcheurs Plaisanciers veut rendre à la commune le bâtiment sur la digue, après visite du bâtiment, il y aura un peu de travaux à faire. Monsieur le Maire propose de reprendre le bâtiment afin de le mettre à disposition de la SNSM, Monsieur CAILLEUX précise que le poste de secours actuel est très vétuste, et le montage et démontage prend énormément de temps aux employés de commune. Le bâtiment est idéal car équipé d'une douche et WC séparés homme/femme.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reprendre le bâtiment au Club des Pêcheurs Plaisanciers.

5/ ECLAIRAGE RUE DES BLANCARTS

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de Monsieur et Madame LEROY 161 Les Blancarts. Ces derniers sollicitent le Conseil Municipal pour l'installation d'un éclairage public, l'arrêt de bus se trouvant au rond-point d'Hautebut, leur fils fera le trajet jusqu'à leur habitation en haut de la colline à pied sans éclairage.

Un devis a été demandé à la FDE, le devis global s'élève à 44 342.56€, avec une prise en charge de la FDE à hauteur de 18 166.15€, la participation de la commune s'élève à 26 176.41€.

Monsieur BOURDELET demande s'il n'est pas possible de voir avec le Conseil Départemental pour la création d'un nouvel arrêt de bus, la commune ne pouvant accepter le devis de la FDE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité estimant qu'il en va de la sécurité des enfants, il décide de laisser Monsieur le Maire prendre contact avec le Conseil Départemental pour un nouvel arrêt de bus.

6/ ECLAIRAGE RUE DU MARAIS

Monsieur le Maire explique qu'il convient de changer un point lumineux d'éclairage public, ce point se trouve rue de Saint Valéry et non pas rue du Marais comme écrit dans la convention de la FDE.

Le devis global s'élève à 569.86€, la prise en charge de la FDE est de 210.89€, restant 358.97€ à charge de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de la FDE.

*Arrivée de Corinne Damis à 19h40
Départ de Claude Devillers à 19h40*

7/ CAMPING BAR ET LOCATIONS DE CABANONS

Monsieur CAILLEUX explique que Monsieur MULLER Eric a cessé son activité au bar du camping depuis le 30 juillet 2018, et qu'il vend des éléments de cuisine, 300€ au total, un lave-vaisselle et un ensemble inox.

Le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 300€ à Monsieur MULLER Eric pour le lave-vaisselle ainsi que l'ensemble inox.

Monsieur CAILLEUX explique également qu'un des cabanons du camping est en vente, un acquéreur souhaite avoir accès au cabanon toute l'année en cas d'achat. Monsieur CAILLEUX précise qu'auparavant, les cabanons étaient accessibles jusqu'au 31 octobre de chaque année.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'accès aux cabanons du 1^{er} avril au 15 septembre de chaque année.

8/DIVERS

Monsieur le Maire explique qu'il a été contacté par ORANGE pour l'installation d'un relais qui couvrirait l'ensemble de la commune dans le cadre du déploiement et de l'optimisation du réseau de téléphonie mobile. Le terrain d'Agnès CAILLEUX a été retenu, une transaction est en cours.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par un metteur en scène pour la réalisation d'un film avec NICOLAS VANNIER, avec un ULM et des OIES aux trous durant 3 jours à partir du 15 octobre prochain.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des notes de service sont désormais faites au personnel communal, il explique qu'il était nécessaire de mettre en place ce système suite à divers soucis dernièrement concernant les tâches de travail.

Il précise également que des états des lieux ont été mis en place pour la salle des fêtes, état des lieux d'entrée le vendredi à 14h30, état des lieux de sortie le lundi à 11h. Cette tâche a été confiée à Marina DUBOIS. Madame BIGOT précise qu'il était nécessaire de le remettre en place, les états des lieux n'étant plus faits.

Madame BIGOT précise que les états des lieux seront faits pour les particuliers, habitants de la commune et extérieurs mais aussi pour le personnel et les élus. Un chèque de caution de 300€ est demandé ainsi qu'une attestation d'assurance. Le suivi est bien tenu en mairie. Elle pose la question pour les associations. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable aux états des lieux, Madame BIGOT informera les associations qu'un chèque de caution et l'attestation d'assurance seront exigés pour l'année, sans ces documents il n'y aura pas d'accès à la salle.

La mairie de la ville d'Eu relance la commune pour la participation financière au fonctionnement du SMUR. Le Conseil Municipal ne donnera pas suite à cette relance.

Monsieur le Maire fait passer une photo de concession au cimetière, il explique qu'il fera enlever par les employés les arbres plantés dans l'allée.

La bibliothèque départementale est passée ce mardi afin de récupérer tous les livres, la commune ne respectant pas les critères de la convention passée il y a quelques années. La commune n'ayant pas de local spécifique pour une bibliothèque ni d'animateur. Le manque de fréquentation est aussi mis en cause. Monsieur le Maire explique qu'il a essayé de conserver la bibliothèque au moins pour les enfants de l'école, mais que cela a été refusé également, la commune n'entrant pas dans les critères pour une BCD.

Monsieur BOURDELET explique que Monsieur GALAND l'a chargé de faire savoir au Conseil Municipal le SENAT est revenu sur l'interdiction des panneaux à caractère commercial.

Monsieur BOURDELET demande comment va s'organiser la distribution des colis aux aînés cette année. Les bénéficiaires ne sont pas toujours chez eux au moment du passage pour le colis et il faut y aller parfois plusieurs fois. Madame BIGOT pense qu'il ne faut pas le faire cette année et en reparler l'année prochaine.

Monsieur BOURDELET demande un vote du Conseil Municipal pour une distribution en mairie.

Le Conseil Municipal par 8 voix POUR et 7 voix CONTRE décide de faire la distribution des colis aux aînés en Mairie le samedi 15 décembre 2018 sur permanence à tour de rôle de 10h à 16h.

L'opération brioches se déroulera le samedi 6 octobre à 10h.

Aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à 21h30.